

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMITE NATIONAL DU RASSEMBLEMENT
POUR LE DEVELOPPEMENT

Secrétariat Général du Gouvernement

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2022/ **0437** /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET RELATIF A
L'ACQUISITION DE VACCINS CONTRE LA COVID-19, DE PRODUITS
MEDICAUX ET D'EQUIPEMENTS ENTRE LA REPUBLIQUE DE
GUINEE ET LA SOCIETE INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE
FINANCEMENT DU COMMERCE (ITFC)**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition,

Vu l'Ordonnance n° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux ;

Vu la Loi L/2022/006/CNT du 10 août 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt relatif à l'acquisition de vaccins contre la COVID 19, de produits médicaux et d'équipements entre la République de Guinée et la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (ITFC) ;

Vu le Décret D/2022/0345/PRG/CNRD/SGG du 27 Septembre 2022 portant promulgation de la Loi L/2022/006/CNT du 10 août 2022 ;

Vu le Communiqué n° 01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021 portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,

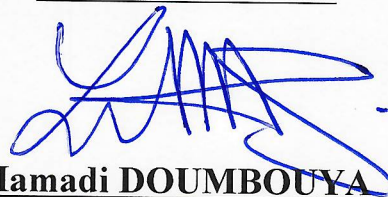
DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de prêt relatif à l'acquisition de vaccins contre la COVID-19, de produits médicaux et d'équipements entre la République de Guinée et la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (ITFC), membre du groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), d'un montant de cinq millions de dollars américains (5 000 000 USD).



Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 27 SEPT 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA